

# **Document explicatif relatif au rapport d'Hubert Prévot**

---

Ce document complémentaire est conçu pour faciliter la réponse aux questions que les destinataires du rapport, dans sa version intégrale ou résumée, seraient amenés à se poser. Les fiches contenues dans ce document ont donc été élaborées dans le souci de fournir, sans exhaustivité, des réponses simples à certaines questions précises que pourraient se poser les agents.

Les fiches ont été établies dans un souci de grande transparence vis-à-vis du rapport.

Elles ne visent en aucune façon à forger l'opinion, mais à permettre une identification rapide des éléments principaux du rapport d'Hubert Prévot. Il s'agit donc d'un document technique, qui est constitué de trois sortes d'éléments :

### **I - une présentation des lignes directrices du rapport.**

Cette fiche est une synthèse très brève du rapport. Elle expose les grandes thémes développés dans ce rapport et les recommandations de M.Prévot.

### **II - des fiches techniques développées sur quelques questions centrales.**

Ces fiches fournissent des explications complémentaires à certaines questions centrales posées par le rapport.

### **III - une série de citations extraites du rapport pour répondre aux questions diverses.**

Le principe de ces questions/réponses repose sur l'idée de fournir des réponses claires et précises, sur le thème «Le rapport dit que», à des interrogations diverses que seraient amenés à se poser les personnels. Cette partie (jeu de fiches) pourra être complétée à la demande si des questions imprévues se manifestent.

## **PRESENTATION DES LIGNES DIRECTRICES DU RAPPORT**

### **Thème n°1**

#### **Les grands enjeux pour le secteur de la communication :**

Dans ce rapport, Hubert Prévot évoque à diverses reprises certains enjeux majeurs pour le secteur de la communication :

- l'enjeu international, tant pour la Poste que pour France Télécom : l'évolution de l'environnement international dans le secteur justifie que le service public soit en mesure de faire face au développement de la concurrence, tant par la réglementation que par leurs propres capacités de développement ;
- l'enjeu économique : la place et le rôle des PTT dans la vie économique du pays nécessitent de donner à la Poste et à France Télécom les moyens de satisfaire encore mieux les besoins des entreprises et des citoyens ;
- l'enjeu social : le rapport établit un constat sur les problèmes sociaux aux PTT et insiste sur la nécessité d'un projet social, condition nécessaire à la réussite des missions du service public.

### **Thème n°2**

#### **Un large consensus s'est dégagé au cours du débat public en faveur d'un service public fort ; il a été exprimé par :**

- les usagers individuels et les associations de consommateurs ;
- les utilisateurs professionnels et les partenaires du service public ;
- les leaders d'opinions et ceux qui ont en charge les grands enjeux nationaux (recherche, industrie, aménagement du territoire, sécurité des liaisons ...) ;
- les personnels et leurs organisations syndicales.

### **Thème n° 3**

#### **Hubert Prévot présente des recommandations qui visent à renforcer le service public :**

- le statu quo conduirait à un affaiblissement du secteur public puisque la concurrence se développe sans que la Poste et France Télécom disposent des marges de manœuvre appropriées pour y faire face convenablement ;
- le statu quo conduit risque donc de conduire, de fait, à une privatisation rampante du secteur, qui serait "investi" par les concurrents privés du service public ;
- seule une volonté forte de développer le service public permettra de lui donner les moyens de ses objectifs.

### Thème n° 4

**Aujourd’hui, le renforcement du service public de la Poste et des Télécommunications passe par l'accès à une autonomie «sur mesure», qui tienne compte de la spécificité des PTT :**

- La Poste et les Télécommunications exercent des activités dans un cadre réglementaire et des pratiques budgétaires qui brident certaines de leurs capacités de développement ;
- les moyens nécessaires au renforcement du service public, pour que celui-ci cesse d'avoir à affronter la concurrence «une main liée derrière le dos», ne peuvent être acquis que par l'autonomie ;
- l'autonomie, après examen des différentes propositions techniques, passe, selon l'auteur du rapport, par l'acquisition de la personnalité morale.

### Thème n° 5

**Pour Hubert Prévot, il n'est pas possible de dissocier la réflexion sur une évolution statutaire du service public de la mise en œuvre d'un projet social pour le personnel :**

- Les nouveaux défis que devra relever le service public passent par la mobilisation de tous, par un projet social dynamisant.
- Pour remplir l'ensemble de leurs missions, les personnels devront donc être davantage motivés, reconnus dans leurs compétences et intéressés à la réalisation des objectifs. Ceci passe notamment par une amélioration des rémunérations, de meilleures perspectives de carrières et par le développement de l'intéressement.
- Un tel projet social ne peut être conçu et réalisé que dans le cadre d'une autonomie dégageant les marges de liberté indispensables et par la négociation sociale.
- En tout état de cause, les agents pourront choisir de rester fonctionnaires.

### Thème n° 6

**Le rapport d'Hubert Prévot propose de consolider les facteurs d'unité des PTT :**

- Les propositions du rapport ne visent pas à supprimer le Ministère des PTT, mais au contraire à renforcer son rôle d'organisation de l'ensemble du secteur des PTT et à lui conférer un rôle de tuteur unique de la Poste et de France Télécom.
- De même, le rapport prévoit la création d'un «Conseil national des PTT», présidé par le Ministre chargé de la Poste et des Télécommunications et qui serait le garant et l'animateur de l'unité. Ce conseil national aurait notamment en charge le contrôle des services communs, la recherche d'une coopération maximale entre la Poste et France Télécom.
- Le conseil serait également chargé de former une commission sociale paritaire qui veillerait à la poursuite et au développement des activités du mouvement associatif et des œuvres sociales. Le rapport préconise le maintien de l'indépendance des associations de personnel.
- Enfin, la complémentarité des activités de la Poste et de France Télécom est clairement réaffirmée : chacune des deux branches doit pouvoir s'appuyer sur le réseau de l'autre, entraînant des coopérations techniques et commerciales fructueuses ainsi que des solidarités renforcées. Cette volonté ne peut qu'avoir des conséquences positives pour la lutte générale des PTT vis-à-vis de la concurrence.

## FICHE TECHNIQUE N° 1

*Le rapport d'Hubert Prévot est-il conforme à la directive du Ministre selon laquelle «il n'est pas question de privatiser les PTT, sous quelque forme que ce soit ?».*

- La privatisation des PTT consisterait à transférer leurs activités et leurs biens à des sociétés détentrices de capitaux privés, dont le personnel serait régi selon les dispositions du code du travail.
- Les recommandations contenues dans le rapport sont à l'opposé de ces principes puisqu'elles se situent, au contraire, dans une perspective de développement du service public. Dans le but de donner de manière durable aux PTT les moyens d'assurer leurs **missions de service public**, le rapport propose de créer deux **personnes morales de droit public** soumises à la tutelle directe de l'Etat, dont les agents relèveraient d'un **statut légal de droit public** qui reprendrait l'ensemble des **garanties fondamentales de la fonction publique**, et serait soumis à la **compétence du juge administratif**.
- Le rapport préconise en outre une intégration forte des filiales dans l'activité de la Poste et de France Télécom.
- En revanche le rapport souligne que le maintien du statu quo serait néfaste pour le service public.
- La situation actuelle (développement des sociétés de coursiers internationaux à la Poste, vente de terminaux téléphoniques par des entreprises privées dans des conditions de concurrence inégales au détriment de France Télécom) est dangereuse parce que les opérateurs privés ne s'intéressent qu'aux trafics et aux produits rentables, dont les PTT ont besoin pour financer leurs activités de service public et faire jouer une péréquation tarifaire.
- Ne pas permettre à la Poste et à France Télécom d'affronter la concurrence privée conduit précisément à renforcer le secteur privé. C'est pourquoi le statu quo conduirait à une privatisation de fait. Cette logique est refusée par le rapport d'Hubert Prévot, qui propose de donner une véritable autonomie de gestion à la Poste et à France Télécom.
- Pour renforcer l'ancrage dans le service public, le rapport propose de renforcer le rôle de l'Etat dans l'organisation du secteur de la Poste et des Télécommunications. Il recommande aussi de renforcer durablement la capacité d'intervention de la Poste et de France Télécom, en leur conférant une véritable autonomie de gestion.

## FICHE TECHNIQUE N° 2

### *Qu'en est-il de l'objectif de développement du service public ?*

- Hubert Prévot rappelle dans l'introduction de son rapport que «le service des PTT est au cœur d'un secteur en plein développement parce que d'extraordinaires progrès techniques rencontrent et entraînent certains des changements les plus forts de notre civilisation».
- La Poste et les Télécommunications sont deux services publics essentiels pour le développement économique de la France, où les besoins de transmission de l'information sont déterminants.
- La taille de ces deux secteurs (450 000 agents, 180 milliards de chiffre d'affaires en 1989, 35 milliards d'investissements) nécessite la définition d'objectifs clairs, reposant sur une analyse précise des attentes des utilisateurs.
- De façon forte, s'exprime de tous côtés la nécessité de services publics dynamiques disposant d'une capacité d'adaptation et susceptibles de répondre aux grands enjeux nationaux qui dépendant de l'activité de la Poste et des Télécommunications (politique de recherche, aménagement du territoire, sécurité des liaisons, aide à la diffusion de la presse, etc.).
- Le rapport contient donc un ensemble de propositions précises en vue de renforcer les missions et les responsabilités du service public de la Poste et de France Télécom. Le rapport final rappelle les conditions pour que les deux services publics continuent à maintenir et à faire croître leurs parts de marché. Le service public doit être présent dans les secteurs nouveaux et porteurs, sans perdre les valeurs qui sont les siennes.

## FICHE TECHNIQUE N° 3

### *Comment sont prises en compte les attentes du personnel ?*

- Le rapport d'Hubert Prévot s'inscrit dans la volonté de modernisation et de dynamisme du secteur public, et définit les bases d'un projet social pour les PTT.
- Ce projet social concerne l'amélioration des rémunérations, l'organisation actuelle des corps et des grades, l'introduction de formules d'intéressement.
- Le rapport propose les principes essentiels qui devraient accompagner toute réforme des PTT.
- C'est la loi qui définirait le cadre général régissant le statut des agents. Les agents pourraient en tout état de cause décider de rester fonctionnaires.
- Le rapport tient compte des préoccupations exprimées par les agents et indique notamment, d'une part, que les garanties fondamentales figurant au titre I du statut de la Fonction Publique devraient être rappelées dans la loi, et, d'autre part, que la garantie de l'emploi devrait être assurée par la loi dans les mêmes conditions que le statut actuel.
- Il n'est pas question de remettre en cause le système de protection sociale et tout particulièrement l'existence et le fonctionnement de la Mutuelle des PTT.
- Le rapport d'Hubert Prévot met en avant le rôle de la concertation avec les organisations syndicales. C'est grâce à cette concertation que certains dispositifs auxquels les agents sont particulièrement attachés mais qui ne fonctionnent pas toujours dans les meilleures conditions pourront être améliorés. C'est, par exemple, le cas du système des mutations.

## FICHE TECHNIQUE N° 4

### *Qu'entend-on par «garanties fondamentales du statut» ?*

Hubert Prévot rappelle dans son rapport que les agents sont particulièrement attachés à 5 points auxquels un nouveau statut devra apporter des garanties précises :

- la garantie de l'emploi qui devrait être inscrite dans la loi ;
- la protection sociale et notamment les retraites dont le niveau actuel seraient au moins maintenu ;
- le droit à la mobilité, fondamental pour les agents, qu'il convient d'améliorer par une négociation avec les organisations syndicales ;
- la mutualité dont les principes devraient être garantis par la loi ;
- Les garanties fondamentales attachées au statut de la Fonction Publique qui seraient à rappeler dans une loi. Ces garanties figurent au titre I du statut général. Ce sont en particulier :
  - la liberté d'opinion, l'égalité des sexes, le droit syndical, le droit de grève, le droit à la retraite, le droit à la protection sociale,
  - le recrutement est fondé sur le principe de la non-discrimination,
  - les dispositions relatives à la cessation d'activités, notamment le licenciement, qui ne peuvent intervenir que dans les cas prévus par le statut général des fonctionnaires.

## **CITATIONS DU RAPPORT REPONDANT A DES QUESTIONS DIVERSES**

### **1 • Qu'apporte l'octroi de la personnalité morale ?**

«Les services publics doivent disposer d'un patrimoine propre, garantie de leurs engagements et avoir toutes les compétences d'une personne morale, notamment la faculté de contracter en leur nom propre et sous leur responsabilité, le droit d'ester en justice - et d'y être poursuivi -, la faculté de transiger. Le service public pourrait alors détenir sous son nom les participations dans des filiales et dans des sociétés communes en France comme hors de France. Il pourrait faire des actes de commerce sous son nom à l'étranger. Il pourrait enfin passer de véritables contrats à moyen terme avec l'Etat et avec d'autres collectivités.

Cependant, personne morale de droit public, l'opérateur Poste ou France Télécom conserverait les prérogatives attachées à tout service public ; sa durée de vie serait juridiquement illimitée et il pourrait notamment user du droit d'expropriation à des fins d'intérêt général».

### **2 • Quel est l'avenir réservé aux associations de personnels ?**

- «Une multitude d'associations sportives, culturelles, de loisirs et de solidarité tissent entre tous les agents des PTT des relations qui sont le ciment social d'une immense collectivité d'hommes et de femmes».
- «Rien ne doit porter atteinte à l'unité et au dynamisme de ces mouvements. Leur neutralité à l'égard de toutes les catégories, races, religions, partis, syndicats, leur capacité à rassembler, de l'agent débutant au bas de la grille jusqu'aux cadres supérieurs, doivent être préservées, ce qui commence à l'évidence par les garanties de ressources financières stables, conformes aux engagements ou à la tradition».

### **3 • La couverture sociale et la mutuelle seront-elles maintenues ?**

- «La protection sociale - notamment les retraites - doit être au minimum maintenue au niveau de prestations et de garanties atteint au moment de la réforme. Elle pourrait être améliorée par voie de droits complémentaires au terme de négociations paritaires».
- «Il est tout à fait souhaitable que le cadre légal des futurs entités distinctes de l'Etat précise que la Mutuelle continuerait d'exercer la gestion de l'assurance maladie pour la totalité de leurs personnels et bénéficierait des exclusivités nécessaires au bon fonctionnement des fonds de prévoyance collective».

#### **4 • Le rapport envisage-t-il la rénovation des relations sociales ?**

- Oui. «Un projet social ne peut se limiter à l'amélioration des rémunérations et des carrières ; il doit englober un nouveau mode de relations dans le travail».
- «Une telle politique ne peut être mise en œuvre que si les agents appartenant aux différents niveaux hiérarchiques ont entre eux des rapports qui ne sont pas de type purement administratif et notamment si la hiérarchie, renforcée et responsabilisée, prend pleinement en charge son rôle d'animation, d'information, de direction d'équipe mais aussi son devoir d'écoute et d'organisation de la mise en valeur des idées, des propositions, des critiques même, de tous les agents».

#### **5 • Que dit le rapport de l'organisation des métiers et des carrières ?**

- «C'est en fait toute l'organisation des métiers et des carrières qui doit être repensée».
- «La clarification des missions des services publics de la Poste et des Télécommunications devrait être le point de départ d'une réflexion collective sur l'organisation de grands corps ou de grandes filières professionnelles qui permettrait aux agents de mieux connaître leur place dans le service public et aux directions de pouvoir organiser en conséquence les recrutements, les formations et la gestion prévisionnelle des emplois».
- «Ceci ne devrait pas faire obstacle au passage des agents d'une filière à une autre dès lors qu'ils auraient acquis les compétences nécessaires pour changer de fonction, et, par voie de conséquences, au passage de la Poste aux Télécommunications et vice-versa».

#### **6 • Quel est le sort réservé au droit à la mobilité ?**

- «Il sera nécessaire de concilier un droit que les agents jugent fondamental avec les nécessités d'une meilleure maîtrise de la gestion des hommes. Il est certain qu'il n'y a pas de solution en dehors d'un programme destiné à faciliter la vie des agents jeunes, en début de carrière, affectés dans des régions déficitaires : primes d'installation, prêts, logements, crèches. Des concertations avec les organisations syndicales devraient explorer toutes les pistes (concours, contreparties, organisation des carrières, etc.) pouvant conduire à résoudre un problème qui est une des sources principales du malaise social».

#### **7 • Les formules d'intéressement recommandées dans le rapport conduisent-elles à proposer un système de rémunération individualisé ?**

- «Les agents ont très souvent le sentiment amer d'avoir peu bénéficié des progrès et des résultats du service public qui ont surtout profité à l'Etat et aux usagers».
- «Il serait donc souhaitable de développer des formules d'intéressement».
- «Les résultats sont toujours le produit d'une activité collective et l'intéressement ne peut être appliqué qu'à des groupes, plus ou moins restreints mais bien délimités».

- «L'intéressement doit varier avec les résultats mais il tient compte aussi des difficultés rencontrées. Ce n'est pas forcément le groupe qui a obtenu les résultats les plus élevés dans l'absolu qui doit recevoir l'intéressement le plus élevé ; ce peut être aussi celui qui s'est rapproché le plus de la moyenne générale».

## **8 • Quelle politique mener vis-à-vis des bureaux de poste et des cabines téléphoniques en zone rurale ?**

- «Il ne faut pas réduire brutalement, en milieux ruraux, la présence postale et les cabines téléphoniques, qui jouent un rôle pour le maintien d'activités dans des zones souvent déshéritées, et permettent à tous d'être reliés de la même manière. Il ne faut pas, à cet égard, raisonner à court terme».
- «Il ne faut pas seulement raisonner en terme de maintien d'un bureau non rentable ; il s'agit tout autant de prendre en compte l'exigence de proximité du service».
- Le service public doit également manifester une présence nouvelle dans des lieux nouveaux tels que les centres commerciaux le samedi après-midi et dans les grandes manifestations collectives».
- Les moyens mis à la disposition du service public pour remplir ces missions ne sauraient être diminués, bien au contraire».

